



Rappel albums mariage !!!

*Passé la date de votre mariage je vous laisse
un délai de 2 mois uniquement pour
sélectionner les 100 photos demandé,
Passé se délai il n'y aura n'y création
de l'album n'y de remboursement possible
comme stipulé dans le contrat que vous avez
signée !*

*Je n'enverrai pas de rappel a la date butoir,
je fais appelle a votre responsabilité je ne
peu pas me permettre d'envoyer un message
a chacun trop de perte de temps pour moi*

Cordialement

Gaël Pernet photographe